

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-2074/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 75-2074/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

7 novembre 1975

Numéro JO

n° 22 du 25/11/1975

Date du numéro

25 novembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

M. Arndt Heïnz est autorisé à exploiter le commerce des boissons licence 1° classe B, au Bar-Restaurant situé 16, rue du Verdon – Djibouti.